

Information et Inscription 2017/2018

Section Ski Alpin Compétition - ASAF Roissy Est

Adresse de la section :

ASAF Roissy EST - Section Ski Alpin Compétition

Par courrier service

Bâtiment A – RdC – Siège
En face du Bât Habillement

Par courrier postal

ASAF ROISSY EST
Section SKI ALPIN COMPETITION
6 Rue de la Haye - BP 12691 Tremblay en France
95725 ROISSY CDG Cedex



- Téléphone : 01.41.56.59.43 – e-mail : asaf.lignescompta@asafweb.fr

- e-mail section : asafskicomp@gmail.com

Vous trouverez, ci-joint, votre dossier d'inscription pour la nouvelle saison, à retourner soigneusement complété à l'ASAF Roissy Est.

Pour être inscrit à la section, vous devez *obligatoirement être membre de l'ASAF pour l'année concernée et titulaire de la licence de la Fédération Française de Ski, club ASAF Roissy Lignes.*

Comme à l'accoutumée, la section vous propose une série de week-ends de compétition ainsi qu'un stage d'entraînement de début de saison qui aura lieu du 13 au 20 janvier 2018, à La PLAGNE Centre. (Arrivée le 13 au soir pour un début d'entraînement le Dimanche 14).

Nota : le stage d'entraînement est subventionné à hauteur de 270€ par la section sous réserve que vous participiez à trois courses dans la saison.



Votre dossier d'inscription complet doit comprendre :

- La demande de licence FFS compétiteur 2017/2018 + un chèque de 121 € à l'ordre de l'ASAF + nous fournir **obligatoirement** lors de la demande un certificat médical d'aptitude à la pratique du Ski de compétition,
- un chèque de 150 €, à l'ordre de l'ASAF Ski Compétition Lignes, représentant une avance sur vos premières courses ou **pour un désistement au stage non justifié médicalement.**
- un chèque de 430 €, à l'ordre de l'ASAF Ski Compétition Lignes, représentant une avance sur les frais du stage d'entraînement,
- 1 photo d'identité (nouveaux adhérents uniquement),

Le dossier doit être envoyé ou déposé à l'Asaf Roissy Est (adresse ci dessus).

L'adhésion ASAF 2018 devra être prise avant tout dépôt de dossier d'inscription à la section Ski Alpin Compétition et OBLIGATOIREMENT avant le début de saison sportive :

- L'adhésion ou le renouvellement ASAF 2018 doit être, obligatoirement, souscrit en ligne sur <http://www.asafweb.fr/> rubrique « Adhésion » (soit par CB, soit par chèque correspondant au montant de la cotisation 2018 à l'ordre de l'ASAF (tarif indiqué sur le site), ou par prélèvement sur le salaire de novembre avant le 15 octobre 2017. Pour les agents du CE.Lignes, vous serez redirigés sur le site de votre CE : aller dans l'onglet « Sortir ». Vous devrez également cocher le bénéficiaire « 2018 » pour valider votre demande de contreparties.

Si vous n'êtes pas imposable (avis d'imposition 2017 (revenus 2016), vous devrez envoyer par mail la copie de votre avis avec mention : « Vous n'est pas imposable à l'impôt sur le revenu ». Après validation par le CDC, vous pourrez faire votre inscription et devrez envoyer votre chèque en notant la référence reçue par mail au dos du chèque.

LES DOSSIERS INCOMPLETS SERONT REFUSES.

➤ ***STAGE D'ENTRAINEMENT :***

Le stage aura lieu cette année à La PLAGNE Centre, du 13 au 20 janvier 2018. Nous serons hébergés en pension complète à l'hôtel « Belambra Le Terra Nova » situé au pied des pistes du Domaine de La Plagne, à partir du Samedi 13 au soir.

Qualifications au Championnat de France aux Saisies en fin de semaine.

L'entraînement sera assuré par les moniteurs de l'ESF de La Plagne du Dimanche au vendredi.



Le casque est obligatoire pour participer à l'entraînement, et doit être homologué FIS pour les compétitions !!!

RAPPEL : Le stage n'est subventionné qu'à condition de participer à au moins trois courses dans la saison. Le prix du stage est d'environ 700 € et comprend l'hébergement en pension complète, les cours de ski de l'ESF et le forfait semaine. Cette année les cours ESF débuteront le Dimanche matin.

Si vous ne souhaitez pas faire la semaine complète merci de nous indiquer impérativement vos dates de présence.

La subvention accordée par la section est toujours de 270 €. Le chèque d'acompte pour le stage est donc porté à 430 €.



➤ **CALENDRIER DES COMPETITIONS**

Les Grandes Dates :

20 / 21 Janvier : Challenge BNP – Qualification Championnat de France -
Les Saisies

Du 27 janvier au 02 février : Semaine des Cheminots – Courchevel

Du 11 au 16 Mars : Challenge des Entreprises – Serre Chevalier

Du 17 au 18 Mars : Challenge ASAF ou Challenge Dassault – Serre Chevalier

Du 30 mars au 1^{er} avril : Championnat de France – lieu à confirmer

Vous trouverez le calendrier complet officiel sur
<http://ski-paris-nord-ouest.fr/category/ski-alpin/ski-entreprises/>

Pour chaque week-end, un capitaine d'équipe sera nommé. Il aura pour rôle de :

- 1) rendre compte des présences et des absences,
- 2) récupérer les **justificatifs originaux** (essences, péages, repas hébergement, mémo voyage et carte d'embarquement, etc ...) et les résultats et les faire parvenir au Bureau de la section. **PAS DE TICKET RECU CB (uniquement la facturation)**

Si vous souhaitez nous contacter, nous vous rappelons nos coordonnées :

Sébastien (Président)

06.76.85.71.38

sebcazaux@yahoo.fr

Elodie HERVE MURE (Secrétaire)

mure.elodie@gmail.com

Roland (Trésorier)

06.74.66.17.66

rosenyarich@airfrance.fr

Pour toutes autres informations, le secrétariat de l'ASAF est ouvert du lundi au jeudi de 9h00 à 11h30 et de 12h30 à 17h00 (sauf pendant les congés).

Bonne saison à tous !

Le Bureau

Sébastien, Roland et Elodie.



Formulaire d'inscription + Demande de Licence FFS 2017/2018

Coordonnées du compétiteur :

Nom : Prénom :
Date de naissance : Agent/conjoint/enfant d'agent
Adresse domicile :
Code postal : Ville :
N° de licence 2017 (pour les anciens !!) :
Téléphone domicile : Téléphone portable :
Email :

Avance courses : Joindre un chèque de 150 €, à l'ordre de l'ASAF Ski Compétition Lignes (celui-ci ne sera débité qu'après la participation effective à une course).

Participation au stage d'entraînement de janvier 2018 : OUI NON
Si oui, joindre un chèque de 430 €, à l'ordre de l'ASAF Ski Compétition Lignes (débité après le stage).

Participations éventuelles à 3 courses :

1^{ère} Course :
2^{ème} Course :
3^{ème} Course :

Nb : Challenge des Entreprises et Semaine des Cheminots comptent pour 2 courses.

ATTENTION: Tout participant au stage d'entraînement n'effectuant pas ses trois courses dans la saison se verra facturer en plus des 430 € d'acompte la somme de 270 € correspondant à la subvention qui aurait pu lui être accordée.

Rappel

Total à fournir : (tous les chèques sont à établir à l'ordre de l'ASAF)

- 1 Certificat Médical** 1 Photo pour les nouveaux skieurs
 1 Chèque de 121 € - Licence 1 Chèque de 430 € si participation au stage
 1 Chèque de 150 € - Avance Courses **Etre à jour de la cotisation ASAF 2018**

